

## Fiche de Données de Sécurité

### PG100 FAST-DRYING ASPHALT SPRAY PRIMER

Fiche du: 07/23/2020 - révision 2

Date de la première édition: 04/16/2020

## 1. Identification

### Identificateur de produit

Identification du mélange :

Dénomination commerciale : PG100 FAST-DRYING ASPHALT SPRAY PRIMER

### Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Usage recommandé : Adhésif bitumineux solvanté

Restrictions à l'utilisation : S.o.

### Identificateur du fournisseur initial

Fournisseur : Polyglass U.S.A. Inc.

1111 West Newport Center Drive

33442 - Deerfield Beach - FL - USA

Phone: 866-222-9782

### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

(USA) CHEMTREC 1-800-424-9300

(Canada) CANUTEC 1-613-996-6666

## 2. Identification des dangers



### Classification du produit dangereux

Flam. Aerosol 1 Aérosol extrêmement inflammable.

Compr. Gas Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

### Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes et avertissement



Danger

#### Mentions de danger:

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

#### Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

#### Autres dangers

Aucun

#### Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Aucun

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Substances

S.o.

### Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 et classification connexes:

## Liste des composants

Quantité	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
25-50 %	DIMETHYL ETHER	CAS:115-10-6	Flam. Gas 1, H220; Compr. Gas, H280	
20-25 %	Petroleum hydrocarbons	CAS:8052-41-3	Flam. Liq. 3, H226; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2B, H320; STOT SE 3, H336; Aquatic Acute 2, H401; Aquatic Chronic 2, H411; Asp. Tox. 1, H304	
< 0.1 %	METHYL ISOBUTYL KETONE	CAS:108-10-1	Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335	

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

---

## 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

Se laver immédiatement avec de l'eau.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

### Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

S.o.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

---

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Agents extincteurs appropriés et inappropriés

Moyens d'extinction appropriés :

CO2 ou extincteurs à poudres.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

### Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux : S.o.

Propriétés explosives : S.o.

Propriétés comburantes : S.o.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'ignition.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

---

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.  
 Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
 Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.  
 Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Température de stockage : S.o.

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Stocker à des températures inférieures à 20 °C. Conserver à distance de flammes libres et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Conserver à distance de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Frais et bien aérés.

**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

**Paramètres de contrôle**

**Liste des composants avec valeur LEP**

Composant	Type LEP (limite d'exposition professionnelle)	pays	Ceiling	Long terme mg/m3	Long Terme ppm	Court terme mg/m3	Court terme ppm	Comportement	Remarque
DIMETHYL ETHER	UE			1920	1000			Indicatif	
	MAK	GERMANY		1900	1000				
	MAK	AUSTRIA		1910	1000	3820	2000		
	MAK	SWITZERLAND		1910	1000				
Petroleum hydrocarbons	OSHA			2900	500				
	ACGIH				100				CNS impairment;eye, kidney and skin damage;nausea;
	ACGIH				100				CNS impairment;eye, kidney and skin damage;nausea
METHYL ISOBUTYL KETONE	MAK	GERMANY		83	20				
	OSHA			410	100				
	ACGIH				20		75		A3 - Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans;upper respiratory tract irritation;dizziness; headache
	MAK	AUSTRIA		83	20	208	50		
	MAK	SWITZERLAND		82	20				
	UE			83	20	208	50	Indicatif	

**Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur biologique**

N° CAS	Composant	valeur	UoM	Par	Indicateur biologique	Période d'échantillonnage
108-10-1	METHYL ISOBUTYL KETONE	1	mg/L	Urine	MIBK	Fin du tour

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

S.o.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Protection des yeux :

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau :

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains :

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire :

S.o.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide

Aspect et couleur : aerosol noir

Odeur : d'hydrocarbures

Seuil d'odeur : S.o.

pH: S.o.

Point de fusion/congélation : S.o.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : 116 °C (241 °F)

Point éclair : 12.2 °C (54.0 °F)

Vitesse d'évaporation : S.o.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : S.o.

Densité des vapeurs: S.o.

Pression de vapeur : S.o.

Densité relative : 0.92 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: Insoluble

Solubilité dans l'huile : S.o.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : S.o.

Température d'auto-allumage : S.o.

Température de décomposition : S.o.

Viscosité : S.o.

Propriétés explosives : S.o.

Propriétés comburantes : S.o.

Inflammation solides/gaz: S.o.

### Autres informations

Propriétés caractéristiques des groupes de substances S.o.

Miscibilité : S.o.

Liposolubilité : S.o.

Conductibilité : S.o.

---

## 10. Stabilité et réactivité

### Réactivité

Stable dans les conditions normales

### Stabilité chimique

Données non disponibles.

### Risque de réactions dangereuses

Aucun.

### Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

### Matériaux incompatibles

Eviter le contact avec des matières comburantes : le produit pourrait s'enflammer.

### Produits de décomposition dangereux

Aucun.

---

## 11. Données toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations toxicologiques concernant le mélange :

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

#### Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

DIMETHYL ETHER	a) toxicité aiguë	LC50 inhalation rat = 3085 mg/l 4 h
		LC50 inhalation rat = 164000 ppm 4 h

METHYL ISOBUTYL  
KETONE

a) toxicité aiguë

LD50 Peau Lapin = 3000 mg/kg

LC50 inhalation rat 2000 ppm 4 h

LD50 Oral / orale rat = 2080 mg/kg

**En l'absence d'autres précisions, les données requises par le règlement et indiquées ci-dessous sont à considérer comme sans objet.**

- a) toxicité aiguë
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
- f) cancérogénicité
- g) toxicité pour la reproduction
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
- k) dynamique de génération du poison, informations sur la division et le métabolisme
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
- j) danger par aspiration

**Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC :**

METHYL ISOBUTYL KETONE Groupe 2B

**Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA :**

METHYL ISOBUTYL KETONE

**Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH :**

Aucun

**Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes :**

Aucun

---

## 12. Données écologiques

### Écotoxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

### Liste des composants écotoxicologiques

Composant	N° identification	Informations écotoxicologiques
DIMETHYL ETHER	CAS: 115-10-6	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons <i>Poecilia reticulata</i> > 4.1 g/L 96h ECHA
METHYL ISOBUTYL KETONE	CAS: 108-10-1	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons <i>Pimephales promelas</i> 496 mg/L 96h EPA a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 <i>Daphnia magna</i> = 170 mg/L 48h IUCLID a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> = 400 mg/L 96h IUCLID

### Persistance et dégradation

S.o.

### Potentiel de bioaccumulation

S.o.

## Mobilité dans le sol

S.o.

## Autres effets nocifs

S.o.

---

## 13. Données sur l'élimination

### Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Récupérez si possible.

Méthodes d'élimination:

L'élimination de ce produit, des solutions, de l'emballage et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

Éliminez les produits excédentaires et non recyclables via un entrepreneur agréé d'élimination des déchets.

Ne jetez pas les déchets dans les égouts.

Considérations relatives à l'élimination:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Éliminez le produit conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, le code de déchet d'origine peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.

Éliminer les conteneurs contaminés par le produit conformément aux dispositions légales locales ou nationales. Pour plus d'informations, contactez votre autorité locale de gestion des déchets.

Précautions spéciales:

Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de récipients vides non traités.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Les contenants ou doublures vides peuvent retenir certains résidus de produit. Ne réutilisez pas les contenants vides.

---

## 14. Informations relatives au transport

### Numéro ONU

TMD-Numéro ONU: UN1950

ADR - Numéro ONU : 1950

DOT-Numéro ONU: UN1950

IATA - Numéro ONU : 1950

IMDG - Numéro ONU : 1950

### Désignation officielle de transport de l'ONU

TMD-Nom d'expédition: AÉROSOLS inflammables

ADR-Nom d'expédition: AÉROSOLS inflammables

DOT-Appellation propre de transport: Aerosols, inflammable, (each not exceeding 1 L capacity)

IATA-Nom technique: AEROSOLS, FLAMMABLE

IMDG-Nom technique: AEROSOLS

### Classe de danger relative au transport

TMD-Classe: 2.1

ADR-Classe: 2

DOT-Classe de danger: 2.1

IATA - Classe : 2.1

IMDG - Classe : 2

### Groupe d'emballage

TMD-Groupe d'emballage: -

ADR - Groupe d'emballage : -

DOT-Groupe d'emballage: -

IATA - Groupe d'emballage : -

IMDG - Groupe d'emballage : -

### Dangers environnementaux

Polluant marin : Non

Polluant environnemental : S.o.

### Transport en vrac

S.o.

### Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement

TMD:

TMD Dispositions particulières: 80, 107

Ministère des transports (DOT) :

DOT - Précautions particulières : N82

DOT-Etiquette(s): 2.1

DOT-Symbole: N/A

DOT-Avion Cargo: N/A

DOT-Avion passager: N/A

DOT-Bulk: N/A

DOT-Non-Bulk: N/A

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR - Étiquette : 2.1

ADR-Numéro d'identification du danger : -

ADR-Code de restriction en tunnel : 2 (D)

Air (IATA) :

IATA - Avion de passagers : 203

IATA - Avion CARGO : 203

IATA - Étiquette : 2.1

IATA-Danger subsidiaire: -

IATA - Erg : 10L

IATA - Dispositions particulières : A145 A167 A802

Mer (IMDG) :

IMDG - Code d'arrimage : SW1 SW22

IMDG - Note d'arrimage : SG69

IMDG-Danger subsidiaire: See SP63

IMDG - Dispositions particulières : 63 190 277 327 344 381 959

IMDG - Page : N/A

IMDG - Étiquette : N/A

IMDG - EMS : F-D, S-U

IMDG - MFAG : N/A

---

## 15. Informations sur la réglementation

### Canada - Réglementations fédérales

#### LIS - Liste Intérieure des Substances

##### Inventaire LIS:

Tous les substances sont énumérés dans la LIS.

#### LES - Liste Extérieure des Substances

##### Inventaire LES:

Aucune substance énumérée

#### INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants

##### Substances énumérées dans l'INRP:

Aucune substance énumérée

### États-Unis - Réglementations fédérales

#### TSCA - Toxic Substances Control Act

##### Inventaire TSCA:

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA

##### Substances énumérées dans le TSCA:

DIMETHYL ETHER	est énuméré dans le TSCA	Section 8b
Petroleum hydrocarbons	est énuméré dans le TSCA	Section 8b
METHYL ISOBUTYL KETONE	est énuméré dans le TSCA	Section 8b

#### SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

##### Section 302 - Substances extrêmement dangereuses :

Aucune substance énumérée

**Section 304 - Substances dangereuses :**

METHYL ISOBUTYL KETONE

**Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques :**

METHYL ISOBUTYL KETONE

**CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act**

**Substances énumérées dans le CERCLA :**

METHYL ISOBUTYL KETONE                      Quantité à déclarer :            5000                      livres

**CAA - Clean Air Act**

**Substances énumérées dans le CAA :**

DIMETHYL ETHER                      est énuméré            Section 112(b) - HON  
dans le CAA

METHYL ISOBUTYL KETONE            est énuméré            Section 112(b) - HAP Section 112(b) - HON  
dans le CAA

**CWA - Clean Water Act**

**Substances énumérées dans le CWA :**

Aucune substance énumérée

**États-Unis - Réglementations spécifiques des états :**

**California Proposition 65**

**Substances énumérées dans California Proposition 65 :**

METHYL ISOBUTYL KETONE            Classé cancérogène et toxique pour la reproduction

**Massachusetts Right to know**

**Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :**

DIMETHYL ETHER  
Petroleum hydrocarbons  
METHYL ISOBUTYL KETONE

**Pennsylvania Right to know**

**Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :**

DIMETHYL ETHER  
Petroleum hydrocarbons  
METHYL ISOBUTYL KETONE

**New Jersey Right to know**

**Substances énumérées dans New Jersey Right to know :**

DIMETHYL ETHER  
Petroleum hydrocarbons  
METHYL ISOBUTYL KETONE

---

**16. Autres informations**

<b>Code</b>	<b>Description</b>
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H320	Provoque une irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H401	Toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche du: 2020-07-23 - révision 2

Code produit: 6PG100S



Une attention raisonnable a été utilisée pendant la préparation de cette information, mais le fabricant ne donne aucune garantie de qualité du produit ou toute autre garantie, expresse ou implicite, à l'égard de cette information. Le fabricant ne fait aucune déclaration et décline toute responsabilité pour les dommages directs, indirects ou consécutifs résultant de son utilisation. L'information est ici présentée en bonne foi et considérés comme exacte à la date effective donnée. C'est responsabilité de l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux réglementations fédérales, d'État ou provinciales, et les lois locales.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

#### **Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche signalétique**

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

Kst: Coefficient d'explosion.

#### **Paragraphes modifiés de la révision précédente :**

- 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE
- 2. DESCRIPTION des risques
- 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
- 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
- 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
- 7. MANIPULATION ET STOCKAGE
- 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
- 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
- 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
- 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
- 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
- 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
- 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
- 16. AUTRES INFORMATIONS